

# RESTAURANTS ORANGE EN DANGER

## Menace de fermetures à compter du 4 décembre !

### Acte I

#### Nouvel accord sur la restauration collective !

Mise en place du CSE oblige, un nouvel accord pour assurer une restauration mutualisée vient de voir le jour. Il a été signé par toutes les organisations syndicales hormis la CFE-CGC, et permet de maintenir une restauration collective et solidaire.

**Innovation** : ne sommes plus dans une logique de délégation à l'entreprise. Les organisations syndicales participeront aux débats, mais ce sont les CSE adhérents à la mutualisation qui seront décisionnaires de la politique de restauration. Cela vaut pour les aménagements de locaux comme pour le contenu de l'assiette et de sa tarification.

**Un accord important** : Il permet de maintenir la solidarité sur le tout le territoire. La gestion mutualisée permet aux « gros restaurants » de soutenir les plus « petits ». Il vous permettra aussi de déjeuner dans tous les restaurants d'Orange quel que soit votre futur CSE.



### Acte II : La CFE-CGC et ses élu-e-s assignent Orange et les autres organisations syndicales au tribunal !



La CFE-CGC reproche aux autres organisations syndicales de ne pas les laisser participer à ce qui pourrait se comparer à une commission de suivi de l'accord : **Vrai**.

Elle ne veut pas d'une restauration collective telle que définit dans l'accord... mais elle voudrait avoir son mot à dire sur sa mise en œuvre : **Gonflé** !

Elle prétend que les CSE n'auront pas la maîtrise de leur restauration ! **Faux**

**Vous pouvez vérifier nos affirmations en vous reportant à l'accord lui-même : il est disponible sur @noo. Vous y verrez que les Organisations Syndicales ont un vote consultatif et que seul les CSE ont un vote délibératif !**

### Acte III : Annonce d'Orange : si la CGC gagne au tribunal les restaurants seront fermés à partir du 4 décembre 2019 !

Le 6 septembre, la Direction informe officiellement les Organisations Syndicales que si le jugement était favorable au contestataire, n'ayant plus de délégation, elle n'aurait plus le droit d'assurer la restauration collective à compter du 4 décembre (fin du 2<sup>ème</sup> tour des élections). Echaudée, elle refuse de prendre le risque de se faire attaquer devant les tribunaux en outrepassant ses droits.

Les CSE ne seraient pas encore réellement créés et seraient donc dans l'incapacité d'en exercer la gestion. Faute de gestionnaires les restaurants resteraient fermés jusqu'à ce que les CSE puissent s'organiser !





## Acte IV : Le tribunal

Le 24 octobre, au tribunal, l'avocate de la CFE-CGC et de ses élu-e-s a prétendu que les élu-e-s de SCE s'étaient battu-e-s pour la reprise de la restauration parce que les locaux d'Orange étaient insalubres (il y avait des rats !) et que les repas n'étaient pas de qualité ! L'avocat d'Orange s'est bien évidemment gaussé de la situation, en expliquant au juge que dès que les élu-e-s de SCE ont gagné la reprise de la restauration ils l'ont immédiatement rendu en gestion à Orange ! L'arroseur arrosé !

## Acte V : Décision de justice

Le tribunal rendra son jugement le 5 novembre. Quelle que soit la décision de justice, la CGT mettra tout en œuvre pour que les restaurants restent ouverts. Affaire à suivre.....

## Acte VI : Du 19 au 21 novembre, je vote CGT pour

- **Le maintien d'une restauration mutualisée, égalitaire sur tout le territoire.**
- **Le maintien d'une solidarité entre les gros restaurants et les petits**
- **L'augmentation des subventions pour les collègues obligés de déjeuner dans des restaurants inter-entreprises.**
- **Le maintien du bio et des circuits courts dans le choix des produits.**
- **L'ouverture systématique de restaurants Orange sur les nouveaux sites.**
- **Pour l'augmentation, quand le budget le permet et comme cela a été fait cette année, des subventions pour toutes et tous (y compris pour les retraités et vos ayants droit !). Avec une hausse de 1.10 euros de subvention pour tous et une revalorisation du ticket restaurant au maximum que le permet la loi ! Le plafond des subventions majorées plus passe à 37 000 euros.**



**Du 19 au 21 Novembre**  
**Pour des élus responsables**  
**Je vote CGT !**

Pour que mon travail compte,  
*je vote CGT*

ELECTION CSE ORANGE du 19 au 21 novembre 2019

